



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 novembre 2021
19 heures 00

Accusé de réception en préfecture

GF/SP84-218400034-20211123-002771-23
Date de télétransmission : 29/11/2021
N° 002771
Le mardi 23 novembre 2021 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

Direction Générale
des Services -
Approbation du
compte-rendu du
Conseil Municipal du
mercredi 20 octobre
2021

Affiché le : 29/11/2021

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint)

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommé Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE : 1
(M. Henri GIORGETTI)

ABSTENTION(S) : 0

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 20 octobre 2021 sous la présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseillère Municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère Municipale), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller municipal).

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC (8ème adjoint), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint)

ABSENT EXCUSE : M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal),

ABSENTS : Mme Sabrina HARCHACHE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère Municipale).

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211129-002771-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

Nombre de Membres composant le conseil	33
Présents	25
Absents représentés	5
Absents excusés	1
Absents	2

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Célia BARBIER

1 - Direction Générale des Services - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 21 septembre 2021

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

L'examen du compte-rendu est reporté à la prochaine réunion de l'organe délibérant afin de vérifier les procurations.

2 - Direction Générale des Services - Cession des parcelles cadastrées CL n°449, 451, 597 et 598 propriété de la commune d'Apt lieu-dit la Peyrolière, au profit de la société DELTA PLUS

Rapporteur : M. Jean AILLAUD

Madame BENOIT DE SOLLIER et Madame SANTONI signalent qu'elles ne prendront pas part au vote.

Monsieur CARMINATI tient à indiquer que c'est une bonne nouvelle pour la commune et que nous pouvons être contents du développement de cette entreprise.

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTES	28	0	0

Avis du conseil : **Unanimité**

3 - Direction Générale des Services - Vente des parcelles cadastrées D 386, D 389, D 393 et D394, sur le territoire de la Commune déléguée de BRAMANS (73500 VAL-CENIS), à proximité du hameau du PLANAY

Rapporteur : M. Jean AILLAUD

5 élus de l'opposition indiquent qu'ils ne voteront pas en faveur de la vente, car il y a trop d'interrogations pour eux, telle que l'inscription de la question à l'ordre du jour de ce conseil. Ils s'interrogent sur le potentiel de ce bâtiment.

M. THEVENIEAU s'abstient, il aimerait que l'on vérifie la qualité de l'acheteur.

Monsieur SACCO indique que pour réaliser le compte-rendu il faut des éléments financiers définitifs et que concernant les dépenses et travaux effectués en 2021, ils seront dans le compte-rendu 2021. À propos de l'avancement des travaux, la Place Jean Jaurès a pris du retard, principalement à cause de l'étude archéologique (à ce jour les vestiges trouvés ne sont pas considérés comme significatifs par le service départemental d'archéologie). L'ancien office du tourisme va être réhabilité. Les dossiers de rénovations sont réalisés et suivis par la société mandatée. Les associations vont être relogées à la pépinière des entreprises et une salle de conférence pouvant accueillir entre 40 à 60 personnes sera disponible à l'espace des Romarins.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20211129-002771-DE

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTES	30	0	0

Avis du conseil : **Unanimité**

7 - Finances - Budget Principal BP 2021 - Décision modificative n° 2

Rapporteur : M. Frédéric SACCO

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTES	30	0	0

Avis du conseil : **Unanimité**

8 - Régies - Occupation du domaine public - Modification de tarifs

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

Délibération reportée

9 - Affaires Culturelles - Numérisation de la collection complète du journal Le Mercure Aptésien, hebdomadaire de l'arrondissement d'Apt, paru de 1839 à 1926 - demande de subvention à la Bibliothèque Nationale de France et auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. Cédric MAROS

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTES	30	0	0

Monsieur GIORGETTI trouve le projet intéressant mais regrette que ces numérisations ne s'adressent qu'à un public extrêmement restreint (chercheurs,...) et s'interroge comment vont-elles pouvoir être mises à la disposition du public, notamment des scolaires. Qu'elles sont les médiations culturelles possibles avec ces archives ?

Monsieur MAROS explique que c'est justement dans la continuité du projet des Micro-Folies et de l'espace dédié qui est en train d'être aménagé aux Romarins. Il sera ouvert à tous et la mise en réseau permettra à des personnes extérieures au territoire de pouvoir bénéficier de ce patrimoine ainsi digitalisé.

Avis du conseil : **Unanimité**

10 - Affaires Culturelles - Convention d'objectifs 2021-2024 entre l'État, le Département du Vaucluse, la CCPAL, la ville d'Apt et l'association Vélo Théâtre

Rapporteur : M. Cédric MAROS

	POUR	CONTRE	ABST.
VOTES	30	0	0

Madame CELCE aimerait savoir combien de salariés travaillent pour le vélo théâtre, car les charges salariales représentent 60% de leur budget.

Accusé de réception en préfecture

084-218400034-20211129-002771-DE

Date de télétransmission : 29/11/2021

Date de réception préfecture : 29/11/2021

Monsieur MAROS indique qu'ils sont entre 5 et 8 salariés, à confirmer, que les salaires des artistes intervenants ponctuellement sont peut-être inclus dans ces 60%.

Avis du conseil : **Unanimité**

11 - Direction Générale des Services - Décisions rapportées

Rapporteur : Mme Véronique ARNAUD-DELOY

Information sans vote

12 - Questions diverses

Question de Monsieur GIORGETTI :

« Les écoles primaires publiques de la ville d'Apt accueillent actuellement 833 élèves, 285 en maternelle, 548 au niveau élémentaire. Or, depuis 2015 ces écoles ont perdu 22,8 % de leurs effectifs, les écoles maternelles 30,8 %. Quelle analyse faites-vous des causes de cette situation préoccupante, qui aboutit régulièrement depuis 6 ans à la fermeture de classes, à des mesures de carte scolaire, à un rétrécissement de la dynamique éducative et culturelle de la commune ?

Ces données et cette analyse font-elles parties de vos présupposés et de vos anticipations quant à l'élaboration du Projet éducatif territorial triennal, qui, renouvelé par délibération du 18 septembre 2018, vient à échéance cette année ?

A quel moment le projet 2021-2024 sera-t-il soumis à l'assemblée délibérante ? A-t-il fait l'objet d'une instruction par la « Commission des Affaires scolaire, Éducation et Enseignement », si oui, peut-on en connaître les conclusions et les propositions ?

Le comité de pilotage a-t-il été réuni, si oui, a-t-il procédé à une évaluation du contenu, de l'organisation et de l'efficacité de la mise en œuvre de PEDT 2018-2021 et dans ce cas, peut-on la connaître ? »

Réponse :

Madame le Maire indique qu'en ce qui concerne la baisse des effectifs, elle est due à une baisse de la natalité et de la démographie, ceci est le cas dans toute la vallée du Calavon. Actuellement il y a 490 élèves en CM2 et 390 élèves âgés de 3 à 4 ans. Entre 2014 et 2019 il y a eu une forte baisse des naissances, 115 au lieu de 160. Pour l'année 2019-2020, il y a eu 100 naissances.

Quant à la question sur le rétrécissement de la dynamique éducative et culturelle de la commune Mme Turc, M Maros et Mme le Maire considèrent que c'est une réflexion étonnante et blessante pour les enseignants, le monde associatif et les services municipaux ; il y a peut-être moins d'élèves mais il n'y a jamais eu autant de projets culturels soit portés par les professeurs qui sont très volontaristes soit issus de la Ville (médiathèque, musée, partenaires associatifs, conservatoire,..). Il y a une richesse culturelle qui existe et qui s'inscrit dans une politique éducative, renforcée par la

création de l'espace des Romarins. Il n'y a donc pas de liaison entre le nombre d'élèves et la dynamique culturelle. M GIORGETTI récuse l'interprétation qui serait faite de ses propos.

Concernant le Projet Éducatif Territorial, qui est en cours de rédaction, une commission aura lieu courant novembre afin de le présenter avant d'être soumis au Conseil Municipal pour délibération en décembre.

Accusé de réception en préfecture
084-218400034-20211129-002771-DE
Date de télétransmission : 29/11/2021
Date de réception préfecture : 29/11/2021

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Véronique ARNAUD-DELOY



13356